

N°1276

du 22
OCTOBRE
2019



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

ECONOMIE

■ Aux Assemblées d'automne du FMI et de la Banque mondiale à Washington (P.6)

Sani Yaya plaide pour l'augmentation de l'enveloppe IDA en faveur du Togo

■ A travers l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER), sur financement de la BOAD (P.4)

317 localités rurales bientôt électrifiées par mini-réseaux solaires

DIPLOMATIE

■ Développement socio-économique du Sahara (P.4)

Le Togo souligne les efforts du Maroc, devant l'ONU

PRÉSIDENTIELLE "VINGT-VINGT"

A propos de la candidature de Jean-Pierre FABRE, le Maire de Lomé Golfe 3, Kamal ADJAYI :

P. 6



Kamal ADJAYI, Maire de Lomé Golfe 3

« Nous attendons avec sérénité ce scrutin aux côtés de notre champion toute catégorie confondue, Faure GNASSINGBE... »

P.3 Validation du tableau des infractions et du tableau des préventions/inculpations

Le code pénal de 2015 désormais rendu facile d'utilisation

P.3 Annonce du premier vote possible des Togolais de l'étranger

L'acte politique de plus qui satisfait la diaspora

AZIMUTS INFOS

Expérience des moustiques génétiquement modifiés : les premiers résultats

À l'origine, la modification génétique des moustiques a été pensée pour éradiquer l'espèce dans les pays où ces derniers sont vecteurs de maladies graves. Mais ces initiatives ont donné naissance à des moustiques hybrides, selon une récente étude de l'Université de Yale.

Les moustiques sont les principaux vecteurs de maladies virales. Ils causeraient la mort d'un million de personnes par an surtout dans les régions chaudes et tropicales. Face à ce problème de santé publique majeur, les scientifiques ont envisagé le "spécicide" (l'extermination d'une espèce, car le rôle nécessaire du moustique dans les écosystème est controversé) et ont relâché dans certaines zones des moustiques génétiquement modifiés avec un gène létal. Ces moustiques ne devaient pas se reproduire ou ne devaient donner naissance qu'à une si faible descendance qu'elle ne pourrait pas, elle, se reproduire. Mais tout ne s'est pas passé comme prévu, notamment dans la région de Jacobina au Brésil, selon une récente étude de l'Université de Yale.

Des millions de moustiques mâles transgéniques *Aedes Aegypti* ont été relâchés dans cette région brésilienne pendant plus de deux ans. Le gène modifié engendrait, selon les scientifiques, la mort de la progéniture ou son incapacité à se reproduire. "L'hypothèse admise était que les gènes de cette souche n'entreraient pas dans la population de moustiques autochtones car la progéniture mourrait. Mais ce n'est évidemment pas ce qui s'est passé", a déclaré l'auteur principal Jeffrey Powell, professeur d'écologie et de biologie évolutive.

L'Homme, cet apprenti sorcier

Certains moustiques étaient donc viables et ont réussi à se reproduire et à transmettre le gène à d'autres populations de moustiques. Soucieux de combattre le problème sanitaire que posent les moustiques en utilisant peu d'insecticides, le gouvernement brésilien a acheté une nouvelle souche de moustique croisé (mexicain et cubain) mis au point par une entreprise de biotechnologie britannique. Ici encore, des études en laboratoire avaient montré que la reproduction était effective 3 % du temps mais qu'elle était beaucoup trop faible pour à nouveau se reproduire.

Ici encore, un nouvel échec. L'étude de l'Université de Yale montre que les moustiques se sont reproduits et que la population de moustiques de Jacobina est maintenant un mélange génétique entre la population initiale, les moustiques *Aedes Aegypti*, et la souche mexico-cubaine.

Selon les chercheurs, cela a conduit à former des populations plus robustes encore. Cependant, cette affirmation ne semble pas étayé par leur article scientifique, vivement critiqué par leurs pairs et menacé de rétractation.

Après un déclin significatif de la population de moustiques, on assiste à un rebond 18 mois après. L'hypothèse des investigateurs est que les femelles évitent désormais de s'accoupler avec les mâles génétiquement modifiés. Finalement, l'impact d'une telle population de moustiques sur la santé publique reste à ce jour inconnue. Affaire à suivre.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Concert

De la musique classique avec Music & Peace ce 31 octobre

Music And Peace, une association française, organise avec des musiciens togolais un concert de musique classique. La soirée du 31 octobre se déroulera en Beethoven, Vivaldi et Bach. Music And Peace a été fondée en 2010 par des musiciens de la métropole lilloise dans le but de promouvoir les échanges culturels à travers le monde, en rayonnant particulièrement autour de l'activité musicale.

C'est en prenant conscience du caractère universel du langage musical que les membres de "Music and Peace" ont décidé d'initier d'autres projets permettant la rencontre de musiciens de divers hori-



zons.

Les membres sont animés par la conviction que ce langage universel peut être un véritable facteur de paix dans la situation internationale

actuelle. Au-delà des barrières de la langue, de la culture, des convictions, la musique permet une communication unique entre les peuples et peut favoriser ainsi une authenti-

que harmonie entre eux.

Présent au Togo en octobre dans le cadre du projet socio-culturel "Au fil de l'eau" en partenariat avec l'Association Grain de Senevé, Music & Peace nous invite à un exceptionnel concert de musique classique. Vous êtes amateurs de Vivaldi, Bach, Mozart, ou de Beethoven? Ne vous faites pas compter ce grand moment de musique avec plus de quinze instrumentistes passionnés dans l'intimité des jardins de l'Institut Français du Togo.

31 OCT. / 20H00 | ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE - LOMÉ

Théâtre

Afi Gbegbi éditée chez Lansman Éditeur

La Togolaise Afi Gbegbi fait son entrée dans le catalogue des éditions Lansman. Il s'agit d'une toute petite maison réputée pour éditer des pièces de théâtre de qualité. Elle a déjà édité plusieurs auteurs dramatiques togolais dont Kossi Efoui, Gustave Akakpo, Rodrigue Norman...

Afi Gbegbi est apparue sur la scène avec *Sœurs d'Ange*, qui a été lue au festival de théâtre d'Avignon. Trois jeunes femmes, âgées de vingt à trente ans, se retrouvent encore une fois dans un cimetière pour une sorte de rituel autour de la tombe de leur mari commun qu'elles prétendent, tour à tour, avoir tué.

Elles fument, boivent, jouent de la musique, chantent et dansent pour l'empêcher de reposer en

paix. Pourtant, malgré tout ce qu'elles ont enduré, elles marquent des temps d'hésitation car, au fond d'elles-mêmes, elles continuent à éprouver un attachement inexplicable pour cet homme qui leur a tout pris, y compris leur enfance.

De révélation en révélation, leur cohésion va se trouver mise à mal. Car si elles partagent le même désir de se venger de la vie violente qu'elles ont connue, leurs projets d'émancipation ne passent pas forcément par les mêmes chemins...

Afi W. Gbegbi alias Marie-Jo est une artiste polyvalente de 34 ans. Réalisatrice de formation, elle est aussi auteure, comédienne, performeuse. Parmi ses textes, *Après Gomorre* a été lu à l'Univers des mots 2016 en Guinée



Conakry, *Mère la seule* ou *Moi non plus* ont été mis en scène par le Béninois Saendou Amadou. Elle a représenté le Togo deux fois dans le cadre du FISH, le Festival international de Slam et d'Humour, organisé au Niger.

En partenariat avec la Charitreuse /CNES. Avec le soutien du Service de coopération et d'ac-

tion culturelle de l'Ambassade de France du Togo et l'Institut français du Togo. Ce texte est lauréat du Prix Inédits d'Afrique et Outremer 2018, prix lycéen de littérature dramatique francophone initié par la Compagnie Issue de secours, le Théâtre de la Ferme Godier et Postures, en partenariat avec Lansman Éditeur.

Disparition

L'artiste chinois Huang Yong Ping est mort

Artiste d'origine chinoise connu pour ses œuvres monumentales, Huang Yong Ping qui avait installé un squelette de serpent de 250 m de long sous la nef du Grand Palais en 2016 est décédé "brutalement" samedi, a annoncé la galerie Kamel Mennour qui le représentait.

Figure majeure de l'art d'avant-garde en Chine, parfois considéré comme le parrain de cette génération bouillonnante, l'artiste de 65 ans vivait en France depuis 1989. Il y était pour monter une exposition au Centre Pompidou quand les évé-

nements de la Place Tiananmen ont éclaté, l'incitant à ne plus repartir.

Il n'avait pas remis les pieds en Chine avant le début des années 2000 pour un projet consistant à reproduire un avion à taille réelle, qui devait être censuré. Né en 1954 dans le sud-est de la Chine, Huang Yong Ping a étudié aux Beaux-Arts avant de fonder au milieu des années 80 le groupe Xiamen Dada, inspiré par la pensée de Marcel Duchamp, et répondant à la censure par la mise à feu de leurs propres œuvres, notamment.



Huang Yong Ping s'est fait connaître grâce à ses créations XXL : des colonnes transperçant le toit du pavillon français à la Biennale de Venise (1999), une arche de Noé grandeur nature à la Chapelle des Beaux-Arts à Paris (2009), un

énorme squelette de métal (125 mètres) près du port de Saint-Nazaire (2012) puis un gigantesque squelette de serpent s'étirant sur des centaines de conteneurs au Grand Palais (2016), dans le cadre de l'exposition "Monumenta".

Arts plastiques

Un tableau de Ben Enwonwu vendu 1,3 million d'euros à Londres

Adjugé sept fois plus que l'estimation haute. Un portrait réalisé par l'artiste nigérian Ben Enwonwu s'est vendu, mardi 15 octobre, 1,1 million de livres (1,3 million d'euros) aux enchères à Londres.

La famille, qui possédait le tableau intitulé *Christine* représentant une jeune femme noire à la robe décolletée jaune, a réalisé l'importance de l'artiste grâce à une recherche

Internet. Peint à Lagos en 1971, par celui qui, mort en 1994, est considéré comme le père du modernisme nigérian, le tableau est resté près de cinq décennies dans la famille du modèle sans être montré.

Voilà dix ans, les œuvres de Ben Enwonwu se négociaient autour de 50 000 livres sterling. En mars 2018, un tableau de 1974 représentant une princesse nigérienne s'est vendu

pour 1,2 million de livres sterling chez Bonham's. "Le potentiel est énorme, affirmait cette année-là Hannah O'Leary, spécialiste chez Sotheby's. Il se crée des fortunes chaque année en Afrique. Je suis convaincue que l'art africain connaîtra les mêmes progressions que l'art du Moyen-Orient." Mardi, dix de ses œuvres ont été vendues, pour un total de 1,8 million de livres



(2 millions d'euros). *Le Monde*

Annnonce du premier vote possible des Togolais de l'extérieur

L'acte politique de plus qui satisfait la diaspora

Eric J.

Le code électoral de 2012, deux fois modifié en 2013, a prévu que la possibilité soit donnée aux Togolais de l'extérieur pour participer au vote. Mais l'acte politique n'a pas suivi pour s'y plier. Et jusqu'ici, la seule voie qui restait aux Togolais de l'extérieur d'être présents dans les votes est de revenir au pays, s'inscrire sur les listes électorales et gagner le titre d'électeur. Pour être éligible, satisfaire à la condition non négociable de résidence continue sur le territoire national. Du côté du gouvernement, cette situation est aussi due au fait que certaines dispositions du code électoral en vigueur, qui traitent du vote des Togolais de l'extérieur, ne sont pas adaptées et suffisantes. D'où la décision, prise ce 18 octobre 2019, de les faire modifier par l'Assemblée nationale.

Ainsi, le projet de loi modifie et complète les dispositions des titres I et IV la loi n°2012-002 du 29 mai 2012 portant code électoral du code électoral, en précisant les conditions dans lesquelles les Togolais de l'extérieur peuvent prendre part à des consultations électorales nationales. Le gouvernement explique que ce choix est aussi lié à la feuille de route adoptée par la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, le 31 juillet 2018 à Lomé, dans le cadre de l'accompagnement du dialogue inter-togolais en vue du règlement de la situation politique qu'a connue le Togo d'août 2017 à juillet 2018. En ces moments chauds de la crise politique – marquée par la forte revendication d'un retour à la version originelle de la Constitution de 1992 et du vote des Togolais de la diaspora –, la CEDEAO avait recommandé au pouvoir de Lomé d'étudier la possibilité de permettre aux Togolais de l'extérieur de participer au vote en ce qui concerne les élections nationales.

Selon le communiqué final du conseil des ministres du 18 octobre 2019, les modifications apportées portent, entre autres, sur la création des Commissions Electorales d'Ambassade Indépendantes (CEAI) dans les ambassades comme démembrements de la CENI à l'extérieur ; le type d'élections auxquelles les Togolais de l'extérieur peuvent prendre part ; le nombre d'électeurs potentiels minimum pour l'ouverture d'une Commission Electorale d'Ambassade Indépendante (CEAI) – ce nombre est déterminé à partir du nombre des Togolais détenteurs de la carte consulaire en cours de validité depuis au moins six (6) mois à la date de la révision des listes électorales, délivrée par les ambassades togolaises couvertes



Le Président Faure Gnassingbé

par les CEAI ; la particularité de la composition des démembrements de la CENI (Commission Electorale Ambassade Indépendante (CEAI), Commissions des Listes et Cartes (CLC), Bureaux de vote BV) à l'extérieur ; les pièces à fournir pour se faire inscrire sur la liste électorale dans sa Commission Electorale Ambassade Indépendante et se faire délivrer une carte d'électeur ; les conditions d'intervention sur les médias d'Etat tout en résidant à l'étranger ; l'organisation des réunions électorales lors de la campagne ; la condition de résidence dans le pays de vote pour pouvoir siéger pour le compte d'un parti politique dans un démembrement de la CENI à l'extérieur.

La diaspora elle-même ne cesse de réclamer le vote, au vu de sa taille – plus de deux millions de personnes selon les estimations officielles – et de son poids dans le social et l'économie au Togo. D'après la Banque mondiale, dans une mise à jour des envois de fonds des Togolais vivant à l'étranger, cette diaspora togolaise continue d'être l'une des plus dynamiques du continent, loin derrière le Nigeria, avec plus de 500 millions de dollars US envoyés au pays en 2018, représentant 8,5% du PIB. Sans compter les nombreux flux informels d'envoi d'argent. Ces montants officiels dépassent l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers.

Le clin d'œil continue. Le Togo a déjà créé, en décembre 2005, la Direction des Togolais de l'Extérieur (DTE), qui a pour mission, entre autres, de préparer et mettre en œuvre la politique du gouvernement relative aux Togolais de l'extérieur, et de mobiliser la diaspora togolaise pour sa participation au développement socio-économique du pays. Deux branches composent la DTE : la *Division de la protection des personnes et des biens*, chargée de mettre à jour le fichier des Togolais de l'extérieur, en liaison avec les représentations diplomatiques et consulaires du Togo ; assurer l'administration et la protection des ressortissants togolais à l'étranger et de leurs biens ;

assurer le traitement des questions d'ordre administratif et social concernant les Togolais à l'étranger ; et la *Division des projets de la diaspora*, chargée de mobiliser et encourager les membres de la diaspora togolaise à investir au Togo ; promouvoir les initiatives d'ordre culturel et social des Togolais de l'extérieur ; promouvoir les compétences humaines de la diaspora auprès des entreprises et sociétés installées au Togo et faciliter leur insertion dans le tissu socio-économique national. Depuis son opérationnalisation en 2012, la DTE a apporté une assistance non négligeable aux Togolais en détresse à l'étranger en facilitant le retour au Togo de ceux qui étaient piégés, soit par les réseaux de passeurs, soit par les conflits dans les pays de destination.

Sommet Russie-Afrique, du 22 au 24 octobre

Vladimir Poutine attend 47 dirigeants africains à Sotchi, dont Faure Gnassingbé pour le raffermissement des liens

Jean AFOLABI

Pour revenir en force sur le continent africain, la Russie de Vladimir Poutine organise du 22 au 24 octobre 2019 le premier sommet Russie-Afrique à Sotchi où 47 dirigeants africains sont attendus, y compris le président togolais Faure Gnassingbé. Comme la plus belle de la ville, l'Afrique est l'effet de plusieurs courtisans habillés aux couleurs de soit la FrancAfrique ou encore Chinafrique et bientôt la Russafrique. Ainsi, plus aucune puissance mondiale ne veut se faire compter l'Afrique et ses bienfaits, pense la presse africaine. Placé sous le signe de la paix, de la sécurité et du développement, ce sommet sera consacré, entre autres, au renforcement des relations politiques et économiques entre la Russie et le continent.

Le charismatique président russe, Vladimir Poutine, n'aura pas à inventer la roue. Au moyen d'une rencontre internationale, le sommet «Russie-Afrique», il tentera du 22 au 24 Octobre 2019 dans la cité balnéaire de Sotchi prochain opération de charme face à environ une cinquantaine de dirigeants africains qui, en réalité, n'attendaient que cela au plus profond d'eux. L'approche utilisée pour convaincre de l'implication africaine dans ce rassemblement est la co-présidence attribuée au Chef de l'Etat égyptien, Abdel Fattah al-Sissi, président en exercice de l'Union

Africaine.

Par le passé, plusieurs pays africains s'étaient déjà attachés les services de celui qui est reconnu pour sa dextérité face à l'impérialisme mondial conduit par les Etats-Unis et la France. Au nombre de ceux-ci, l'Éthiopie, l'Angola ou encore très récemment le Mali et la Centrafrique traditionnellement classés dans le pré carré français.

Depuis 2017, ce sont une dizaine de présidents africains qui ont séjourné à Moscou dans le cadre du

inédit : « Nous attendons que nos collègues africains, représentants du milieu d'affaires, amènent à Sotchi un portefeuille important de propositions visant à élargir les relations bilatérales ». « Et que les dirigeants des organisations régionales africaines nous fassent part de leurs considérations sur comment développer ensemble la coopération multilatérale ; nous allons examiner ces idées avec intérêt et réfléchir sur ce qui peut être réalisé dès maintenant et ce



renforcement de leur coopération avec la Russie comme au temps de la guerre froide avec l'ex-Urss, il s'agit en l'occurrence du Congolais Denis Sassou Nguesso, du Mozambicain Filipe Nyusi et de l'Angolais João Lourenço.

Dans une interview accordée samedi à l'agence de presse TASS, le président russe Vladimir Poutine, cité par le portail Republicuetogolaise.com, a annoncé les grandes attentes de Moscou lors de ce rendez-vous

qui demandera une étude supplémentaire», a poursuivi le locataire du Kremlin.

Le Togo et la Russie entretiennent d'excellentes relations de coopération dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de la formation et des TIC. En juillet 2018, en marge du 10^{ème} sommet des BRICS, Faure Gnassingbé et Vladimir Poutine avaient ensemble évoqué les possibilités de raffermissement des liens entre les deux pays.

Validation du tableau des infractions et du tableau des préventions/inculpations

Le code pénal de 2015 désormais rendu facile d'utilisation

Quatre ans après son adoption le 2 novembre 2015, le code pénal togolais est difficile à utiliser. Au ministère de la Justice, on a fait le constat de plusieurs lacunes. Aussi, pour les corriger et en faciliter l'usage quotidien, les infractions et les préventions ou inculpations ont-elles été regroupées en deux tableaux distincts et récemment validés lors d'un atelier à Lomé.

A priori, ce nouveau code pénal est beaucoup plus volumineux que l'ancien : 1.205 articles contre 243 articles pour l'ancien. Et il est difficile d'identifier les différentes infractions. Ensuite, le code comporte quelques imprécisions par rapport à certaines dispositions complètement érigées en infractions sans qu'il ne soit donné de noms à ces comportements. « Il est donc apparu nécessaire de procéder à l'identification de chaque qualification pénale, de les harmoniser et de les classer dans un tableau facile d'utilisation », affirme-t-on.

Le vote du code en 2015 avait été justifié par l'apparition de nouvelles infractions comme la cybercriminalité, la corruption et infractions assimilées, la torture, le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, l'apartheid, la traite des personnes, le trafic illicite des migrants, le terrorisme, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'homosexualité, la mendicité, la piraterie maritime, les infractions relatives au droit OHADA, les infractions portant sur les armes bactériologiques, chimiques, classiques, les infractions en matière électorale et de financement de la vie politique, le détournement de deniers publics, etc. Désormais, ces infractions sont classées par ordre alphabétique, suivant les titres du code pénal. Leur utilisation est ainsi rendue aisée pour les usagers que sont les officiers de police judiciaire et les magistrats. Il comporte aussi un index alphabétique qui rend la recherche facile. Du coup, il se dit qu'aucun usager ne peut plus y aller de sa propre méthode en matière d'infraction ou d'inculpation.

Le Secrétaire général du ministère de la Justice, Aworou Missité, parle d'une « complexité dans la pratique lorsque certaines infractions ou inculpations n'ont pas fait l'objet de définition dans les textes les prévoyant ou

ont été mal définies. Donc, les magistrats peuvent être confrontés à des infractions non usuelles et éprouver alors des difficultés de rédaction de la prévention ou de l'inculpation avec, pour conséquence, des préventions ou inculpations différemment rédigées au sein d'une même procédure, et des actes d'enquêtes importants occultés ». Il ajoute : « les tableaux proposés mettent en exergue les éléments constitutifs de l'infraction et permettront aux utilisateurs de mener des enquêtes en se focalisant sur la caractérisation de chaque élément constitutif de l'infraction en cause ».

Par ce travail, il s'agit de garantir le droit de tous les citoyens à une justice équitable, de qualité et accessible à tous. Il permet aussi une meilleure protection des droits de l'homme de par la célérité et l'application idoine des dispositions pénales. Et, au démarrage de la validation des travaux de relecture du code pénal, le directeur des affaires pénales et des grâces, Akohouegnon Amouzou, a bien fait de relever l'intérêt d'élaborer le tableau des infractions et le tableau des préventions/inculpations : « faciliter l'applicabilité du nouveau code pénal ; améliorer la qualité de l'enquête de la police judiciaire et de l'instruction et du jugement dans les affaires pénales ; moderniser le travail des principaux acteurs de la justice pénale ».

En rappel, pour renvoyer au musée le vieux texte du 13 août 1980, révisé en avril 2000, le Togo dispose d'un code pénal plus protecteur de l'Etat et des citoyens. Le nouveau code pénal répond à l'évolution de la société et la typologie des crimes et délits. Pour l'Exécutif, il s'est agi de maintenir une cohésion dans la hiérarchie des peines et sanctions, d'instaurer la sanction effective, dissuasive et proportionnée des atteintes portées à l'Etat togolais et aux citoyens togolais, dans le respect des libertés publiques. Par exemple, la perpétuité est remplacée par la réclusion de 50 ans ; la prescription des peines criminelles est portée à 25 ans ; en cas de cumul d'infractions, la peine est alléguée ; l'homosexualité est réprouvée malgré la pression internationale pour sa libéralisation...

Sur la base des chiffres des Nations Unies

ODD 15 : urgent de renforcer les efforts !

Late Pater

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Les activités humaines continuent d'affaiblir la santé des écosystèmes, dont toutes les espèces dépendent. La perte de zones forestières a ralenti mais se poursuit néanmoins à un rythme alarmant. D'après un récent rapport des Nations Unies, un million d'espèces végétales et animales sont menacées d'extinction et environ 20% de la superficie de la Terre ont été dégradés entre 2000 et 2015. De nombreux pays prennent des mesures pour préserver, restaurer et exploiter de manière durable ces ressources naturelles inestimables. Ils adoptent des mécanismes légaux pour garantir le partage équitable des avantages procurés par ces ressources génétiques, protéger davantage de zones essentielles pour la biodiversité et mettre en œuvre des plans de gestion durable des forêts. Il est urgent de renforcer ces efforts. La gravité de la situation exige des actions immédiates et une transformation profonde de notre relation à la Terre, afin d'enrayer la perte de la biodiversité et de protéger les écosystèmes dans l'intérêt de tous.

La perte considérable de la biodiversité exige des mesures d'urgence. La perte de la biodiversité s'accélère dans le monde, nous rapprochant de transformations inconnues et irréversibles des écosystèmes de la Terre. D'après l'indice de la Liste rouge, qui tient à jour les données relatives à plus de 20.000 espèces de mammifères, oiseaux, amphibiens, coraux et cycadées, le risque d'extinction des espèces a augmenté d'environ 10% pendant les 25 dernières années. Cet indice a diminué de 0,82 en 1993 à 0,74 en 2018. En outre, le dernier rapport établi par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques note que la biodiversité diminue plus rapidement qu'à toute autre période de l'histoire humaine.

Cette perte rapide s'explique principalement par la disparition des habitats provoquée par des pratiques agricoles non viables, la déforestation, les cultures et le commerce non durables, les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes. Malgré ce contexte inquiétant, il existe de nombreux exemples de sauvegarde d'espèces à la suite d'actions de préservation, y compris dans les petits États insulaires en développement comme les Fidji, Maurice et les Seychelles. Des actions in-

tensifiées sont requises pour sauvegarder les espèces sérieusement menacées et institutionnaliser la réduction du risque d'extinction dans l'agriculture, l'industrie, le commerce et les autres secteurs.

La dégradation des sols affecte un cinquième de la superficie des terres de la planète et la vie d'un milliard de personnes. Entre 2000 et 2015, 20% de la superficie totale des terres de la planète ont subi des dégradations, conduisant à une perte significative de services essentiels au bien-être de l'humanité. Cette estimation est relativement prudente au vu des sous-indicateurs latents, qui représentent trois variables seulement : les changements dans la couverture terrestre, la productivité des terres et le carbone organique des sols. Dans toutes les régions, excepté en Europe et Amérique du Nord et en Afrique du Nord et Asie de l'Ouest, 22,4% à 35,5% des terres sont dégradées, impactant directement la vie de plus d'un milliard de personnes.

Les tendances mondiales dans la couverture des terres indiquent une perte nette des habitats naturels et semi-naturels, due principalement à des activités d'origine humaine, dont la désertification, la déforestation, la mauvaise gestion des terres, l'expansion des pâturages et l'urbanisation. D'importantes diminutions ont été également observées dans la productivité des catégories de couverture terrestre qui sont restées inchangées, les prairies ayant subi les pertes les plus importantes.

La protection des zones essentielles pour la biodiversité doit s'intensifier afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2030. La protection des zones qui sont essentielles pour la biodiversité dans les milieux terrestres, d'eau douce et montagneux est vitale pour garantir l'utilisation durable des ressources naturelles à long terme. Alors que des progrès ont été réalisés depuis 2000 dans la protection de ces zones essentielles, le rythme de progression a diminué de manière significative depuis 2010. La proportion moyenne dans le monde des milieux d'eau douce, terrestres et montagneux essentiels pour la biodiversité couverts par des aires protégées a augmenté de plus de 10% entre 2000 et 2010. Cependant, de 2010 à 2018, la couverture a augmenté de seulement 2 à 3 points de pourcentage. Au rythme actuel, d'ici à 2030, moins de 50% de chaque zone essentielle pour la biodiversité seront couverts par des aires protégées au niveau mondial.

Les écosystèmes montagneux fournissent des services environnementaux essentiels, mais leur santé varie grandement entre les régions. Des écosystèmes montagneux sains sont essentiels pour la fourniture de services écosystémiques aux communautés locales et celles vivant loin des

montagnes. Ainsi, dans le monde, les montagnes fournissent 60% à 80% de l'eau douce utilisée pour la consommation domestique, agricole et industrielle, la production de l'énergie verte et la préservation de la biodiversité. Il existe une corrélation entre la couverture verte des zones montagneuses (par des forêts, des prairies, de la végétation arbustive et des pâturages) et l'état de santé des montagnes et, par conséquent, leur capacité à remplir leur rôle écosystémique. Une base de référence mondiale de la couverture verte des zones montagneuses, basée sur les données de 2017, a été établie. Cette année là, 76% des zones montagneuses mondiales étaient couvertes de végétation. En Océanie, presque toutes les zones montagneuses étaient couvertes, alors qu'en Afrique du Nord et Asie de l'Ouest la proportion était de 60% seulement.

Les zones forestières continuent de s'amenuiser, mais à un

rythme plus lent. Entre 2000 et 2015, les zones forestières, en pourcentage de la surface totale des terres, ont été réduites de 31,1% à 30,7%. Cela représente une perte de plus de 58 millions d'hectares de forêts, une étendue à peu près égale à celle du Kenya. La majorité de cette perte s'est produite dans les régions tropicales, les pertes les plus importantes se situant en Amérique latine et en Afrique subsaharienne. La conversion des terres forestières en surfaces agricoles, pour la culture ou l'élevage, est considérée comme la cause principale de cette déperdition. La perte de zones forestières dans quelques régions tropicales est en partie équilibrée par une augmentation des terres boisées dans de nombreuses parties d'Asie, ainsi qu'en Europe et Amérique du Nord. Dans ces régions, le reboisement et la restauration des paysages forestiers, tout comme l'expansion naturelle des forêts sur les terres

agricoles abandonnées, ont conduit à une augmentation des terres boisées.

En conséquence, la perte nette annuelle de zones forestières, entre 2010 et 2015, a été inférieure d'environ 25% à la perte subie entre 2000 et 2005. De plus, la proportion de zones forestières protégées et de forêts faisant l'objet de plans de gestion à long terme est restée stable ou a augmenté dans toutes les régions du monde.

Des accords internationaux adoptent des approches innovantes pour la préservation de la biodiversité. Les pays font des progrès dans l'adoption de cadres qui incitent à la préservation et à l'exploitation durable des ressources génétiques et de la biodiversité à travers un partage équitable des avantages procurés par ces ressources, qui incluent les plantes, les animaux, les microbes et d'autre matériel génétique, ainsi que les connaissances traditionnelles qui y sont

associées.

Au 1^{er} février 2019, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation avait été ratifié par 116 parties contractantes, dont l'Union européenne (une augmentation du taux de ratification de 65% par rapport à 2016) ; 61 parties avaient aussi adopté des cadres pour l'accès et le partage des avantages de ces ressources et avaient publié des informations associées au Centre d'échanges sur l'accès et le partage des avantages (contre 6 parties en 2016) ; et 145 parties avaient ratifié le Trait international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans le cadre de ce traité, plus de 64 000 accords types de transfert de matériel ont été conclus pour le transfert de plus de 4,6 millions d'échantillons de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau mondial.

A travers l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER), sur financement de la BOAD

317 localités rurales bientôt électrifiées par mini-réseaux solaires

Au Togo, trois cent dix-sept (317) localités rurales sur toute l'étendue du territoire seront bientôt électrifiées grâce aux mini-réseaux solaires. Le projet, porté par le gouvernement à travers l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER), bénéficie du financement de la BOAD – Banque ouest africaine de développement, rapporte le portail officiel Republiquetogolaise.com. Qui précise que 45 000 abonnés au total devront être couverts après l'installation des 480 km du réseau de distribution.

Un avis d'appel public à candidatures, en cours jusqu'au 28 novembre 2019, a été lancé dans ce sens, afin de sélectionner les prestataires à même d'assurer le développement, la construction, l'exploitation ou encore la maintenance des mini-réseaux solaires et des

réseaux de distribution. Le Projet comprend le développement, le cofinancement, la construction, l'exploitation et la maintenance de mini-réseaux solaires et de réseaux de distribution, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique aux clients et le transfert en fin de Licence dans 317 localités réparties en 5 lots : **Lot 1** : 85 localités dont la phase 1 est constituée de 31 localités ayant environ : i) 8000 abonnés, ii) une puissance totale installée de 2 000kW et iii) 130km de réseau de distribution à construire ; **Lot 2** : 62 localités dont la phase 1 est constituée de 26 localités ayant environ : i) 9 000 abonnés, ii) une puissance totale de 2 000kW iii) et 100km de réseau de distribution à construire ; **Lot 3** : 78 localités dont la phase 1 est constituée de 27 localités ayant environ : i) 8000 abonnés, ii) une puissance totale de 2000kW et iii) 100km de



réseau de distribution à construire ; **Lot 4** : 46 localités dont la phase 1 est constituée de 22 localités ayant environ : i) 10 000 abonnés, ii) une puissance totale de 2 500kW et iii) 75km de réseau de distribution à construire ; **Lot 5** : 46 localités dont la phase 1 est constituée de 23 localités ayant Environ : i) 10 000 abonnés, ii) une puissance totale de 2 500 kW et iii) 75km de réseau

de distribution à construire.

La réalisation des 317 mini-réseaux solaires est répartie en trois (03) phases. Officiellement, la première phase comprendra plus d'une centaine de localités. L'électrification de ces localités devrait permettre au Togo de faire un pas de plus dans sa marche vers l'accès universel à l'électricité d'ici 2030.

Développement socio-économique du Sahara

Le Togo souligne les efforts du Maroc, devant l'ONU

A la tribune de la 4^{ème} Commission des Nations-Unies à New York, le mercredi 16 octobre 2019, le Togo a relevé les efforts consentis par le Maroc en faveur du développement du Sahara et ses actions en matière de promotion des droits de l'homme dans la région, rapporte le confrère en ligne mapexpress.ma. « Ma délégation voudrait prendre acte des efforts du Maroc visant le développement de la région du Sahara, notamment par la réalisation de projets socio-économiques, et se féliciter du renforcement des actions visant à assurer et protéger les droits de l'homme dans la région », a déclaré le représentant du Togo

devant la Commission.

Par ailleurs, le diplomate togolais a salué les efforts du Secrétaire général de l'ONU et de son ancien Envoyé personnel visant à trouver une solution politique au conflit du Sahara marocain, efforts qui ont fourni « un élan pour le processus politique, via des tables rondes » avec la participation de toutes les parties. A cet égard, il a appelé à « maintenir cette dynamique afin que le dialogue ne puisse plus jamais être interrompu jusqu'à la résolution pacifique et définitive » de ce différend régional.

Rappelant la conviction de son pays que « la négociation constitue

la seule issue réaliste qui puisse permettre de parvenir à une paix durable dans cette partie du Maghreb », le représentant togolais a appelé les parties à soutenir et continuer de participer aux tables-rondes et à « éviter des positions tranchées tout en ayant à l'esprit que seule une approche pragmatique et réaliste peut conduire à la résolution de cette crise et à la pacification de la tension qu'elle fait régner sur l'ensemble de la région et au-delà ». Et de souligner, à ce propos, que la solution politique à ce différend de longue date requiert « une coopération renforcée entre les Etats membres de l'Union du Maghreb Arabe ».

A ce propos, le diplomate togolais a relevé que son pays estime que le règlement de la question du Sahara « reste une responsabilité partagée par toutes les parties prenantes » et que « seule une amélioration sensible des relations entre elles, en particulier entre le Maroc et l'Algérie, peut conduire à cette fin heureuse ».

A noter que, toujours devant la 4^{ème} Commission des Nations-Unies, le Togo et la France se sont abstenus lors du vote du projet de texte portant sur la diffusion d'informations sur la décolonisation. Ce texte est néanmoins adopté par 144 voix pour et 3 voix contre (Etats-Unis, Israël et Royaume-Uni).

FOOTBALL / CHAN 2020

L'Afrique de l'Ouest représentée par 5 pays dont le Togo

A l'issue du dernier tour retour des éliminatoires disputé ce week-end à travers le continent, on connaît désormais les 16 qualifiés pour la phase finale du CHAN 2020 (Championnat d'Afrique des Nations).

Hervé A.

Les seize équipes qualifiées pour le tournoi final du Championnat d'Afrique des Nations CHAN Total 2020 sont désormais connues après les matches du dernier tour des éliminatoires, joués ce week-end.

Plusieurs surprises sont à noter, puisque des nations comme le Sénégal, le Nigéria, la Côte d'Ivoire ou encore le Ghana rateront le rendez-vous camerounais.

Pour les matches joués dimanche, les Blacks Stars du Ghana ont été accrochés à domicile face à une solide équipe du Burkina Faso. En effet, battus 1-0 à Ouagadougou, les ghanéens n'ont pas pu remonter au score et se sont contentés du nul (0-0) au match retour joué à Accra.

De son côté, le Sénégal a vu son avance de 1-0 contre la Guinée se renverser à Conakry devant une équipe guinéenne qui a composé son billet aux penaltys (3-1).

Pour leur part, les Eléphants de Côte d'Ivoire et malgré leur victoire à domicile (1-0) grâce à un but de Guy Stéphane Bedi n'ont pas pu accéder au tournoi final au vu de leur défaite au match aller (0-2) face au Mena du Niger.

A Salé, au Maroc, Anice Badri a frappé à deux reprises pour qualifier les Aigles de Carthage à leur



troisième CHAN Total, après 2011 et 2016. Les tunisiens ont battu leurs voisins libyens pour valider leur ticket pour le Cameroun en 2020. Les poulains de Mondher Kebaier ont remporté les deux matches des éliminatoires (1-0 et 2-1).

Le Mali, finaliste malheureux de l'édition 2016 a réalisé une belle performance à domicile où les Aigles ont battu la Mauritanie (2-0) grâce à des réalisations signées Mamadou Coulibaly et Aly Desse Sissoko. Les

deux équipes avaient fait match nul (0-0) à l'aller à Nouakchott.

Samedi, le Togo a obtenu sa première qualification au Championnat d'Afrique des Nations (CHAN) malgré une défaite 2-0 contre les Super Eagles du Nigeria à Lagos. Les Eperviers ont gagné 4 à 1 lors du match aller à Lomé.

Pour l'heure, la Confédération africaine de football (CAF) n'a pas confirmé les dates officielles du tournoi, mais celui-ci a de bonnes chan-

ces de se dérouler en avril (sinon, ce sera en juin-juillet).

Voici par ailleurs les seize équipes qualifiées pour le CHAN Total 2020 prévu au Cameroun :

Cameroun (pays hôte), Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Zambie, Namibie, Togo (première participation), Maroc, Zimbabwe, RD Congo, Congo, Tunisie, Burkina Faso, Guinée, Niger, Mali.

Statu quo à la présidence

Sheikh Ahmad al-Fahad al-Sabah peut se réjouir : son siège de président de l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO) continue sagement à attendre son retour. Réunie en fin de semaine en assemblée générale à Doha (17-18 octobre), l'organisation olympique a choisi le statu quo.

Son président par intérim, le Fidjien Robin Mitchell, par ailleurs membre de la commission exécutive du CIO, poursuit son intérim. Sheikh Ahmad, de son côté, reste en retrait jusqu'à la résolution de son procès pour fraude présumée devant la justice suisse. Il devrait se tenir en début d'année prochaine.

La résolution, soumise au vote des représentants des comités nationaux olympiques jeudi 17 octobre à Doha, a été approuvée par 178 voix sur les 204 délégués présents au Qatar.

La prochaine élection à la présidence de l'ACNO se déroulera en 2022. Jusque-là, la situation actuelle restera en l'état. Mais Sheikh Ahmad pourrait retrouver son siège dans le cas où la justice suisse donne raison au dirigeant koweïtien.

Infantino n'aime pas le huis clos

Présent mardi 15 octobre à Pyongyang pour assister au match historique entre les deux Corée en éliminatoires du Mondial 2022 (0-0), Gianni Infantino s'est senti bien seul dans l'immense stade Kim Il Sung de la capitale nord-coréenne.

Le président de la FIFA n'a pas apprécié le huis clos imposé par les autorités politiques. " J'avais hâte de voir un stade plein pour ce match historique entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, mais j'ai été déçu de voir qu'il n'y avait aucun spectateur dans les tribunes, a-t-il reconnu. Nous avons été surpris de cela et par plusieurs autres points, concernant notamment la retransmission en direct et les problèmes avec les visas et les journalistes étrangers. Pour nous, la liberté de la presse et d'expression est essentielle mais, d'un autre côté, il serait naïf de penser que nous pouvons changer le monde en un instant ".

La rencontre entre les deux voisins de la péninsule, la première depuis près de 30 ans en compétition officielle masculine, n'a pas été diffusée à la télévision. Aucun journaliste étranger n'avait été autorisé à y assister.

Mané: "Un grand compliment"

Sadio Mané a admis que c'était un "grand compliment" d'être le premier au vote de Lionel Messi pour le prix du meilleur joueur masculin de la FIFA.

Messi finissant par remporter lui-même le prix, tandis que Mané se classait au cinquième rang. Son coéquipier, Virgil van Dijk, a terminé deuxième, devant l'attaquant de la Juventus Cristiano Ronaldo.

Messi a également voté pour Ronaldo et son nouveau coéquipier Frenkie de Jong, mais c'est l'international sénégalais Mané qui a remporté le vote numéro un de l'attaquant argentin.

"C'est un grand compliment quand Messi vote pour vous", a déclaré Mané dans une interview accordée au Sunday Times. "Tout ce que je peux dire [aux enfants], c'est de continuer à travailler dur et de réaliser votre rêve."

Et sur le fait de savoir s'il rendrait ou non la faveur de Messi s'il en avait la chance, l'aillier de Liverpool a plaisanté: "Oui, bien sûr... après Virgil [Van Dijk]. Non, Virgil est un très bon joueur, mais désolé Virgil, il faut que ce soit Messi avant toi."

JEUX OLYMPIQUES 2020

Le CIO défend son projet de déplacer le marathon

Le Comité international olympique (CIO) a défendu jeudi son projet de transférer au nord du Japon le marathon et la marche aux JO de 2020...

Le Comité international olympique (CIO) a défendu jeudi son projet de transférer au nord du Japon le marathon et la marche aux JO de 2020 pour fuir les fortes chaleurs estivales à Tokyo, après des réactions de surprise de responsables japonais.

Le CIO avait annoncé mercredi qu'il envisageait le déplacement de ces épreuves à Sapporo, dans la

grande île septentrionale de Hokkaido, face au risque de températures très élevées dans un air saturé d'humidité.

"Cela a surpris Tokyo-2020 et je le comprends bien", a déclaré John Coates, président du comité de coordination du CIO, à l'agence de presse japonaise Kyodo depuis Doha. "Mais le problème, c'est qu'on ne peut pas laisser de telles informations en suspens", a-t-il expliqué.

"Il faut agir vite, nous ne voulons pas de conjectures, de rumeurs, et il était préférable de dire directe-

ment notre projet", a-t-il ajouté. "Nous voulons que les athlètes donnent le meilleur d'eux-mêmes. Nous savons à présent que ce n'est pas possible" à Tokyo.

Située à plus de 800 km au nord de la capitale, Sapporo affiche des températures de 5 à 6 degrés inférieures pendant la journée en été. "J'ai été très surpris que le CIO cite Sapporo en particulier mais en même temps je me sens très honoré", a déclaré à la presse le maire de la ville, Katsuhiko Akimoto.

La gouverneure de Tokyo, Yuriko Koike, a pour sa part évoqué "une



annonce très inattendue". "Nous savons que bien des habitants (de Tokyo, NDLR) attendent cet événement avec impatience et s'y préparent", a-t-elle déclaré. "Je souhaite discuter de ce qui conviendrait le mieux".

CYCLISME / TOUR DU FASO 2019

La question sécuritaire prise au sérieux

Le Tour du Faso 2019 qui débute ce vendredi 25 octobre 2019 sera sous haute surveillance, en raison du contexte sécuritaire du Burkina Faso, ont annoncé mercredi les organisateurs.

Cette année, les organisateurs misent sur la sécurité pour assurer la réussite de la compétition. Le comité d'organisation a animé une conférence de presse le mercredi 16 octobre 2019 à Ouagadougou pour faire le point des préparatifs.

Le Tour du Faso 2019 va se dérouler dans de bonnes conditions malgré le contexte sécuritaire lié à la multiplication des attaques terroristes

au Burkina Faso. Le comité d'organisation a tenu à assurer le public sportif et les amoureux de la petite reine sur cet aspect.

"Il y a déjà une équipe de sécurité qui va suivre la caravane. En plus de cela, il y aura au moins deux aéroplanes qui vont suivre la caravane pour avoir une vision lointaine", a déclaré le capitaine Lionel Ouédraogo, président de la Commission de Sécurité du Tour qui a également insisté sur le fait que des patrouilles sont actuellement en cours dans les différentes régions qui vont accueillir le Tour du Faso cette année.

L'armée également sera en appui



afin que tout se déroule dans de bonnes conditions. Cependant, Lionel Ouédraogo a préféré taire certains dispositifs particuliers mis en place autour de cette compétition. "En matière de sécurité trop d'informations peut vous mettre en insécurité", a souligné de son côté le président du Comité d'organisation Yashemanégré Sawadogo.

Cette année ce sont quelque 90 coureurs de dix pays prennent part à cette compétition, notamment

la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Ghana, l'Algérie, l'Angola, le Rwanda, la Belgique (Flandres), la Hollande, l'Allemagne,

la Suisse et le Togo.

Ils seront 90 coureurs sur les routes du Burkina Faso. Pour des raisons budgétaires, les candidatures de pays comme le Cameroun, de la RD Congo et de la Sierra Leone n'ont pas été prises en compte.

Les coureurs vont parcourir 1205 km au total. La compétition commence par l'étape Nagréongo et Tenkodogo longue de 150 km. La deuxième étape longue de 145 km mènera les cyclistes dans la ville de Dapaong (Togo). Quant à la dernière, longue de 100,6 km, elle se dispute entre Kombissiri et Ouagadougou avec un circuit fermé dans la ville de Ouagadougou.

Présidentielle vingt-vingt / A propos de la candidature de Jean-Pierre FABRE, le Maire de Lomé Golfe 3, Kamal ADJAYI :

«*Nous attendons avec sérénité ce scrutin aux côtés de notre champion toute catégorie confondue, Faure GNASSINGBE...*»

L'un des plus jeunes maires élus lors des municipales du 30 juin 2019 se montre très enthousiaste dans sa nouvelle fonction. Issu de la diaspora, Kamal Adjayi, puisqu'il s'agit de lui, pense qu'il dispose des atouts nécessaires pour répondre aux aspirations profondes de sa communauté. En effet, il ne jure que par le travail. Il a fait un condensé de ses priorités dans un message-programme fort apprécié à l'endroit de ses administrés. Nous l'avons rencontré en début de semaine pour en parler et profiter de l'occasion pour aborder avec lui deux sujets aussi importants que la gestion de la Mairie.

L'UNION : Monsieur Adjayi, courant semaine dernière, vous vous êtes installé à la mairie du 5^{ème} arrondissement Bè-Ouest de Lomé en votre qualité de Maire. Au lendemain de votre prise de fonction, vous avez adressé un mot fort apprécié à vos administrés. Quels sont les termes essentiels sur lesquels vous avez bien voulu mettre l'accent ?

Kamal ADJAYI : Merci d'avoir apprécié mon mot à l'endroit de ma commune. Si nous prenons la décentralisation comme étant un transfert de pouvoirs de l'État vers des personnes morales de droit public distinctes de lui et disposant d'une autonomie de gestion et de budget, il va s'en dire que sa réussite dépend des hommes et des femmes qui constituent ensemble la structure décentralisée. Dans le cadre de notre mairie, je pense du fond de moi qu'il est impératif de se doter d'une administration communale organisée et puissante qui sera au rendez-vous des questions de développement.

Aujourd'hui plus que jamais,

nous disposons du canal approprié pour décliner rapidement les actions gouvernementales au niveau local. Ainsi, de façon générale, chaque maire est responsable d'une parcelle du territoire et il est donc de notre ressort de faire un travail convenable au-delà des attentes. Je profite d'ailleurs de ce truchement pour remercier et saluer le travail colossal abattu par tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce processus.

Ceci étant, il est impérieux que chaque citoyen se sente concerné par la gestion de sa commune. C'est dans ce sens que j'ai adressé mon mot à l'endroit de l'ensemble de la commune Golfe 3. Nous sommes issus de différents courants politiques et de diverses organisations sociales et religieuses, mais le destin a voulu que nous nous retrouvions ensemble dans le même espace territorial. Cela nous impose l'acceptation de l'autre et le dépassement de soi pour contribuer au développement de notre communauté, chacun apportant son savoir-faire, sa

participation citoyenne et son expertise.

En gros, je réitère mon vœu que dans ma commune chaque citoyen porte sur lui l'épanouissement de son voisin. Nous nous parlerons, nous échangerons régulièrement sur qui nous retarde et planifierons ensemble les solutions à nos problèmes de bien-être et de mieux-vivre.

Pensez-vous être bien compris déjà ?

Il est trop tôt pour apprécier la compréhension de mon message. Au moment opportun, nous jugerons.

Quels sont les principaux chantiers que vous allez ouvrir à cours, moyen et long termes ?

Le défi qui nous incombe est de taille. Comme je le disais tantôt, le premier objectif est de faire assoir une puissante administration communale qui saura apporter les réponses adéquates aux besoins de nos concitoyens. Tout doit être parfaitement organisé pour que le citoyen passe moins de temps



possible pour les pièces administratives et se concentrer pleinement sur son activité, car, en réalité, là est le poste de création de valeur ajoutée pour l'économie nationale.

Nous ne sommes que des fonctionnaires pour faciliter davantage la vie à nos concitoyens et créer des conditions propices à leur liberté d'entreprendre, de travailler et de vivre en toute quiétude. Mais, pour y arriver, ils doivent comprendre qu'il faut aussi payer les impôts locaux. Car, au-delà des dotations étatiques qui ne représenteront plus grande chose, nous sommes appelés à financer entièrement nos projets. C'est grâce donc à nos impôts que nous améliorons les services. Dans un

élan patriotique et civique. Ils doivent remplir leur part du contrat pour que nous les servions mieux. Il faudra donc automatiser ce devoir citoyen.

Nous aurons tout à gagner si l'esprit patriotique prend de l'élan sur toute autre raison.

L'évènement du week-end dernier est la désignation de Jean-Pierre Fabre comme candidat de l'ANC au scrutin présidentiel de 2020. Sachant très bien que vous êtes issu du parti UNIR, voulez-vous bien nous dire ce que cette désignation vous inspire ?

Écoutez, chacun est libre de sa déclaration et de ses ambitions. Cela ne nous étonne guère. Nous avons compris le message de l'ANC, celui de faire confiance à celui qui incarne le parti. De notre côté, au sein du parti UNIR, nous avons notre champion toute catégorie confondue, Faure GNASSINGBE et c'est avec

sérénité que nous attendons ces échéances électorales.

J'interpelle tout simplement ceux qui savent déjà qu'il n'y a pas match et qui se proposent candidats de ne pas nous fatiguer au lendemain des élections comme à leur habitude. Le train du développement du Togo conduit par Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE est lancé et personne ne pourra perturber cette dynamique. Sans toutefois profiter officiellement de votre journal pour faire un appel politique, je demande à nos militants de l'intérieur du pays comme de la diaspora de se mobiliser. Je sais que je n'ai pas besoin de le dire. Ils sont toujours prêts.

La question du vote de la diaspora est en passe d'être définitivement bouclée avec le projet de loi adopté par le gouvernement vendredi dernier. Vous en dites quoi ?

Concernant la question du vote de la diaspora, je pense que cela tombe à point nommé, car, la cité Togo a besoin de l'ensemble de ses fils pour l'édification de la nation. Les verrous législatifs seront levés et chaque citoyen où qu'il se trouve pourra participer à la vie de la patrie. Déjà, nous avons eu beaucoup de retour positif de nos frères et sœurs de la diaspora. C'est très reconfortant pour le pays.

Le gouvernement a fait sa part. A nous de jouer notre partition citoyenne.

Propos recueillis par Eric J.

Aux Assemblées d'automne du FMI et de la Banque mondiale à Washington

Sani Yaya plaide pour l'augmentation de l'enveloppe IDA en faveur du Togo

Jean AFOLABI

Actuellement à Washington, aux Etats-Unis, où il participe aux Assemblées d'automne du FMI – Fonds monétaire international – et de la Banque mondiale, le ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances a rencontré, jeudi 17 octobre 2019, Hafez Ghanem, le vice-président de la Banque mondiale pour la région Afrique, dans une discussion qui a tourné autour des performances économiques du Togo, de l'appui budgétaire, de la revue du portefeuille et de l'opération de reprofilage de la dette. M. Yaya avait à ses côtés Demba Tignokpa, la ministre de la Planification.

Le portefeuille de la Banque mondiale au Togo est de l'ordre de 400 millions de dollars. Les interventions en cours portent sur plusieurs secteurs : enseignement de base, enseignement supérieur, santé, agriculture, environnement, énergie et mines, télécommunications, développement à la base et protection sociale, emploi des jeunes, commerce et logistique et gouvernance. Hafez Ghanem s'était entretenu avec le président



Demba Tignokpa (G), Hafez Ghanem le vice-président de la Banque Mondiale et Sani Yaya jeudi à Washington



Sani Yaya (à droite) et Alexandre Arrobio, Directeur Finances publiques de la Banque

Faure Gnassingbé fin septembre à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Sani Yaya a également rencontré le Directeur du département des Finances publiques de la Banque mondiale, Alexandre

Arrobio. Au sujet des discussions, le renforcement des capacités des agents du ministère intervenant dans la chaîne des dépenses et le recrutement ciblé de cadre pour suppléer des départs à la retraite. Ce renforcement de capacités se fera à la carte pour répondre aux besoins spécifiques actuels du ministère de l'Economie et des finances. Le ministre a aussi plaidé pour l'élaboration d'un programme de renforcement de capacités des agents tout au long de leur carrière professionnelle avec possibilité de stage de 3 ou 6 mois dans les institutions internationales comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international. Ce programme viendra compléter tous les autres programmes et initiatives de formation et de renforcement de capacités existants.

Une dernière réunion avec le directeur du Département Afrique du Fonds et son équipe ont tourné autour de la situation macroéconomique du pays et les perspectives à moyen et long termes. Les discussions ont porté sur le secteur financier, la dette, l'énergie, le digital, ...

Avec un appui technique de la coopération chinoise 200 villages du Bénin ont accès à la télévision par satellite

Un total de 200 villages du Bénin ont désormais accès gratuit à la télévision par satellite, et ce, grâce aux équipements fournis par le gouvernement chinois, a rapporté mardi 24 septembre la Télévision publique béninoise. Selon Chine nouvelle, qui rapporte l'information, cette fourniture d'équipements s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Accès à la TV satellite pour 10 000 villages africains", un projet de coopération sino-africaine qui vise à réduire la fracture numérique dans les zones rurales africaines en donnant aux villages l'accès à la télévision numérique.

Au Bénin, l'arrivée de ces équipements change les habitudes dans les villages. "Ça a fait un bien pour notre village. Puisque les soirées maintenant, au lieu d'aller se balader, les gens viennent se dé-

tendre en regardant les images diffusées par ces chaînes de télévision par satellites", témoigne Richard Owotan, chef du village de Vakon, dans le département de l'Ouémé. Le projet "Accès à la TV satellite pour 10 000 villages africains" se place dans le cadre des dix programmes prioritaires de coopération destinés à stimuler la coopération entre la Chine et l'Afrique sur une période de trois ans, a-t-il affirmé à Chine nouvelle.

La coopération sino-béninoise a été, non seulement marquée par de grandes réalisations, des accords de coopération, de l'assistance technique et des dons, mais aussi par un climat de sérénité et de confiance mutuelle entre les autorités chinoises et béninoises depuis plusieurs décennies, ont fait remarquer des observateurs locaux.

Créé en 1989 sous l'impulsion du jumelage Niort-Atakpamé

Trente ans de jumelages entre Deux-Sèvres et Togo

Jean AFOLABI

Créé en 1989 sous l'impulsion du jumelage Niort-Atakpamé, au Togo, les Deux-Sèvres rassemble douze coopérations entre le département et le pays africain. Le 22 septembre 2018, les neuf communes de l'ex-canton de Thénézay, en France, recevaient les représentants du canton de Grand Gapé, au Togo. Ensemble, ils officialisaient la création de leur jumelage, le quinzième noué entre les Deux-Sèvres et le pays africain, situé entre le Bénin, le Ghana et le Burkina Faso. «*Nous sommes le département français qui en compte le plus*», souligne Norbert Béalu, président de Togo Deux-Sèvres, qui rassemble douze jumelages. L'association fête d'ailleurs ses trente ans d'existence, samedi, à Secondigny, en marge de la 65e édition de Pomm'Expo, rapporte le confrère de

La Nouvelle République.

Pour comprendre un tel engouement, il faut remonter en 1984 avec la création du premier jumelage entre Niort et Atakpamé. L'héritage d'une «*coopération remontant au temps de la colonisation française*», rappelle Viviane Ugolini, première présidente de Togo-Deux-Sèvres. Cinq ans plus tard, trois autres partenariats voient le jour : Prahecq avec Gléi, Coulon avec Anié et Cerizay avec Badou – arrêté depuis 2007. «*Nous avons tout de suite compris qu'il fallait nous regrouper, tout en laissant à chaque jumelage la liberté de faire ce qu'il veut*», poursuit celle qui est aujourd'hui trésorière.

Projets de coopération autour de l'eau et l'énergie, Togo-Deux-Sèvres permet ainsi d'organiser des formations de bénévoles, mutualiser des compétences et mener des par-

tenariats pour des missions de solidarité. «*Nous sommes intervenus auprès du Sieds (Syndicat intercommunal d'énergie des Deux-Sèvres) en vue de délibérer sur l'opportunité d'affecter 1% de son budget à des projets d'électrification*», illustre Norbert Béalu. Un soutien qui permet de financer la pose de panneaux photovoltaïques dans les villages togolais. C'est avec ce même genre d'aide auprès de l'Agence de l'eau que l'association peut mener des chantiers de forages et de canalisations.

Sous les yeux d'Amana Tombite, ministre conseiller auprès de l'ambassadeur du Togo en France, le président de l'association, par ailleurs à la tête du jumelage entre Bressuire et Kpalimé, a évoqué le futur. Norbert Béalu, réjoui par la tenue d'élections locales le 30 juin au Togo après 32 ans d'absence, souhaite l'organisation d'un forum de coopération en



Amana Tombite, ministre conseiller auprès de l'ambassadeur du Togo, devant la carte des jumelages avec Viviane Ugolini, Norbert Béalu et Solène Baud, respectivement trésorière, président et secrétaire de Togo Deux-Sèvres.

Afrique d'ici deux à trois ans, et espère le développement de nouveaux jumelages. «*Nous avons d'autres demandes venant du Togo, mais nous n'arrivons pas à trouver de communes qui souhaiteraient s'engager*», regrette-t-il.

Les quinze jumelages deux-sévriens avec le Togo

Le département compte une quin-

zaine de jumelages ou coopérations actifs avec des communes ou cantons du Togo. Douze sont d'ailleurs affiliés à l'association Togo-Deux-Sèvres : Bressuire avec Kpalimé, Chauray avec Bassar, Chef-Boutonne avec Agavé, Coulon avec Anié, Lezay avec Danyi Elevanyo, Mazières-en-Gâtine avec Agou-Yiboé, Ménigoute avec Ouintivou,

Parthenay avec Tsévié, Prahecq avec Gléi, Saint-Varent avec Témédja, Secondigny avec Elavagnon, et Thénézay avec Grand Gapé. Les trois autres jumelages sont : Aiffres avec Amlamé, Bessines avec Ezimé et Niort avec Atakpamé.

Éducation

Un enfant fouetté, est un enfant bien éduqué!

Etonam Sossou

Interdits dans beaucoup de pays, les châtiments corporels sont perçus par certains togolais comme un moyen d'apprendre le respect des normes aux enfants.

Jérôme garde un vif souvenir de son enfance. «*Mon père était très sévère. On l'appelait chien noir car il avait une corde électrique noire avec laquelle il nous fouettait*», se remémore ce jeune père de famille, aujourd'hui âgé de 34 ans. «*Nous savions que nous n'avions pas le droit à l'erreur aussi bien à l'école que dans notre comportement à la maison*», ajoute le jeune homme. Aujourd'hui ingénieur et cadre dans une grande entreprise de télécommunications, Jérôme estime qu'il doit sa réussite à la sévérité de son père. Comme lui, beaucoup de togolais ont subi des fessées «*dans un but éducatif*», que ce soit à l'école ou à la maison. Si aucune statistique officielle concernant le phénomène ne peut être obtenue, les témoignages de professionnels et de particuliers révèlent que l'usage du fouet est généralisé dans la société togolaise. Depuis quelques années, les autorités éducatives togolaises l'ont pourtant interdit à l'école, mais il n'existe encore aucune loi formelle généralisée sur la question. Bien que le fouet soit interdit à l'école donc, dans les faits, il y a un seuil de tolérance. «*On ne sanctionne pas un enseignant pour avoir donné un ou deux coups de fouets. Le fouet a été interdit pour éviter des exagérations car certains enseignants fouettaient les enfants au point de les rendre malades*», explique un instituteur. «*Il y a des enfants turbulents et l'enseignant se doit d'imposer la discipline en classe*», ajoute-t-il. L'instituteur affirme que des sanctions plus douces sont admises. Il s'agit par exemple de priver l'élève de récréation, de le mettre à genou ou de l'envoyer nettoyer les toilettes. Mais «*ces sanctions sont inefficaces. En plus, en punissant l'enfant, l'enseignant se punit lui-même. S'il prive un enfant de récréation, l'enseignant aussi n'aura pas droit à sa récréation*



puisqu'il doit rester avec l'élève durant la punition», estime l'instituteur. «*Si l'enseignant envoie l'élève laver les toilettes, il doit être présent lors de l'exécution de cette punition*», ajoute-t-il. Alors que «*le fouet est expéditif et efficace*», conclut l'instituteur.

Un avis que ne partage pas Jean Kangni, enseignant dans trois collèges à Lomé.

«*La sanction doit être éducative. Elle doit amener l'enfant à s'améliorer. Le fouet peut l'endurcir. Il faut beaucoup plus l'avoir avec l'affection et non avec la brutalité*», propose l'enseignant. «*Pour un enfant qui n'a pas fait ses devoirs, on peut l'obliger à faire un ou deux exercices de plus de manière à ce qu'il rattrape la leçon qu'il devrait assimiler*», dit Jean pour expliquer son concept de sanction éducative.

Pour Paul Arouna, anthropologue de formation, le fouet a en revanche «*toute sa place dans l'éducation d'un enfant*». «*Le fouet est une sanction liée à la mortification de la chair. C'est une stratégie de socialisation. Ce n'est pas du sadisme ou une humiliation. Il permet à l'enfant de ne plus commettre les mêmes fautes et d'apprendre à respecter les normes de la société dans laquelle il vit*», argumente Arouna.

La plupart des parents interrogés admettent avoir reçu plusieurs fessées durant leur enfance. La plupart d'entre eux, ont affirmé être d'ac-

cord avec ces pratiques mais dans des proportions raisonnables. «*Le fouet permet de fixer des limites. Il est efficace lorsqu'on s'y prend tôt, avant l'âge de 10 ans. Après deux ou trois fessées, on n'a plus besoin d'utiliser cet instrument car l'enfant sait déjà ce qu'il doit faire et jusqu'où il peut aller*», explique par exemple Rafiou, père de cinq enfants. Une infime minorité est cependant convaincue du contraire. «*Administrer la fessée est une violence qui n'a pas sa place dans l'éducation de l'enfant. Priver l'enfant de jeu par exemple est plus efficace. Lorsque il est enfermé dans la maison et entend ses amis courir, rire, jouer à l'extérieur, il a plus mal que s'il avait reçu une fessée*», explique Reine, mère de trois enfants. «*Il faut inscrire le fouet dans sa finalité. Si la finalité est bonne alors le moyen est bon*», conclut pour sa part l'anthropologue.

D'après l'association mondiale «*End corporal punishment of children*», qui effectue des recherches sur la question, plusieurs Etats ne se sont pas prononcés sur la question tandis que dans une vingtaine de pays, «*il est légal de donner des coups de bâton ou fouetter les enfants*», notamment en Afghanistan, au Botswana, en Colombie, ou encore en Tanzanie. En Afrique, la plupart des pays n'ont pas légiféré sur la question, créant un flou sur leur position exacte vis-à-vis des châtiments corporels infligés aux enfants.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°564
DE LOTO KADOO du 11 Octobre 2019

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 565^e tirage de LOTO KADOO.

Le tirage a été fait directement avec bonus. Le vendredi précédent, C'est à LOME, à KPALIME, à ADETA et à KARA que des gagnants de gros lots ont été dénombrés. Dans les autres villes du pays, ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA, qui ont été enregistrés.

Ainsi dans la capitale, nous avons enregistré un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA et un gros lot de 3.000.000F CFA gagné auprès des opérateurs 60032, 70140 et 50023.

A KPALIME, et à ADETA, ce sont respectivement un lot de 2.000.000F CFA et un gros lot 3.000.000F CFA qui ont été répertoriés sur les points de vente 40042 et 40121.

La ville de KARA a enregistré auprès de l'opérateur 100002, un gagnant d'un lot de 1.000.000F CFA. La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE!
BONNE CHANCE A TOUS!!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°565 de LOTO KADOO du 18 Octobre 2019

Numéro de base

31 54 41 09 21

LOTO Sam

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°120
DE LOTO Sam du 12 Octobre 2019

Le tirage N°121 du LOTO Sam a eu lieu samedi 19 Octobre 2019 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, ce sont des gagnants de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA, qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs dans toutes les villes du pays.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°121 de LOTO SAM du 19 Octobre 2019

Numéro de base

47 39 51 40 64

Passez des **nuits**
paisibles avec les **forfaits**

DATA NUIT

TAPEZ ***919*10#**

Des Gigas
nuits !!!

Forfaits	Tarifs	Volume	Validité
Nuit Mini	450. FCFA	2 Go	1 jour (22h à 6h)
Nuit Maxi	900. FCFA	3 Go	3 jours (22h à 6h)

Chaque type de forfait est cumulable en solde
et en durée de validité. **SOLDE *919*8*2#**



service client : 888 www.facebook.com/Togocel www.twitter.com/togocel_tg [instagram/Togocellulaire](https://www.instagram.com/Togocellulaire) www.togocel.tg certifiée ISO 9001 : 2015; ISO 14001 : 2015 et ISO 27001 : 2013

